Délibération CA 2024 / 07 / 02 – 1

Point 3 de l'Ordre du Jour :
DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025
Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 1

CARACTÉRISTIQUES

Ce document présente une trajectoire défavorable de l'Établissement à l'horizon 2025 dans un contexte délicat.

Éléments du contexte délicat :

- absence de visibilité en matière de financement de la stratégie immobilière d'économies d'énergie et de maintenance impliquant des opérations de transformation qui coûtent cher
- mesures Guérini de pouvoir d'achat partiellement non-compensées qui génèrent une hausse de la masse salariale
- crises énergétique et inflationniste et, dernièrement, crise politique ,
- annulation de plus de 900 M€ de crédits par l'État
- baisse des recettes de L'Établissement

Éléments de la trajectoire défavorable :

- la tendance à la baisse du résultat et de la Capacité d'Auto-Financement (CAF) ;
- la croissance des charges décaissables supérieure à celle des produits encaissables
- le financement à 75 % de la revalorisation du point d'indice de + 1,5 % et des mesures pour les bas salaires sur les grilles des catégories C et B n'a pas été intégré dans le socle de la SCSP
- la prime « pouvoir d'achat » représente 1,5 M€ à la charge de L'Établissement
- la croissance des dépenses de fonctionnement et des charges de personnel
- le montant des investissements étant supérieur au montant cumulé de la CAF et des subventions, un prélèvement sur fonds de roulement (estimé à 28 M€ au Budget Initial 2024) sera opéré
- la dégradation de la santé financière de L'Établissement sur l'année 2023 par rapport à 2022 devrait se poursuivre au vu de la variation et du fonds de roulement et de la trésorerie

et ce, malgré la légère hausse de +1,5 % (+ 10 M€) de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) et l'augmentation constante des recettes liées aux subventions et aux produits d'activités directs.

ORIENTATIONS

Plusieurs postes de réduction des dépenses sont déjà mis en œuvre :

En matière d'immobilier

→ la réduction des dépenses de fluides, via une rénovation énergétique des bâtis
→ un plan de réduction des surfaces bâtimentaires

Des postes d'augmentation des recettes sont à l'étude :

En matière d'immobilier

→ le plan de développement des équipements photovoltaïques
→ la valorisation des surfaces bâtimentaires libérées
→ l'étude de la refonte des mécanismes de financement des EMEB (Exploitation, Maintenance courant et Entretien des Bâtiments)

En matière de finances

→ le développement de recettes supplémentaires sur les financements européens au travers du projet REIL

(Renforcement Européen de l'Impact du site Lorrain) dans le cadre de l'Accélération des Stratégies de Développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

- ➔ le dépôt de projets à l'ANR (Marche +)
- ➔ la reformulation du modèle économique en vue de réduire le déséquilibre entre privatisation des ressources et mutualisation des dépenses
- ➔ l'effort de mutualisation des services transversaux, tels que le nettoyage, l'accueil,...

En matière de RH

- ➔ la mutualisation de l'appui administratif
- ➔ le non-remplacement de tout ou partie des emplois disponibles

En matière de numérique et de science ouverte

- ➔ la réduction du taux de renouvellement des équipements
- ➔ un meilleur respect de la politique de mutualisation des équipements de calcul scientifique
- ➔ les économies sur les achats

En matière de formation

- ➔ la révision du déploiement de l'offre de formation
- ➔ la poursuite de l'accroissement des recettes de l'apprentissage
- ➔ la marge de progression importante de la formation continue et de la formation professionnelle

En matière de recherche

- ➔ le développement de recettes supplémentaires sur les financements européens au travers du projet REIL (Renforcement Européen de l'Impact du site Lorrain) dans le cadre de l'Accélération des Stratégies de Développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (déjà mentionné en rubrique « *finances* »)
- ➔ le dépôt de projets à l'ANR (Marche +) (déjà mentionné en rubrique « *finances* »)
- ➔ la marge importante de développement des contrats et prestations de recherche

Délibération :
Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** les orientations budgétaires 2025 de L'Établissement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants *Présents* *Représentés*	24 *18* *6*
Nombre de REFUS de VOTE	**0**
Nombre de VOTES POUR	**20**
Nombre de VOTES CONTRE	**0**
Nombre d'ABSTENTIONS	**4**

Fait le 3 juillet 2024

Université de Lorraine – La Présidente

Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- **affichée le** 4 - JUIL. 2024
- **mise en ligne sur l'intranet le** 3 juillet 2024
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités** le 4 - JUIL. 2024

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.
Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.